

Lettre d'informations aux entreprises

Actualités

Les aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

- *Aides pour projets individuels :*

L'agence de l'eau peut accompagner les acteurs économiques (hors agriculture) dans la réalisation de projets individuels visant à réaliser des économies d'eau. [En savoir +](#)

Contact : contact.aidesentreprises@eurmc.fr

- *AAP "Accompagner la sobriété en eau des acteurs économiques"* et la baisse du seuil.

Pour rappel, cet AAP offre la possibilité aux acteurs économiques (hors activité agricole), de réduire leur impact sur la ressource en réalisant des projets d'économies d'eau.

Les opérations d'économies d'eau visées par cet AAP ont vu leur seuil abaissé désormais à un **volume minimum économisé de 2 000 m³/an**.

La demande d'aide doit être déposée au plus tard le 30 septembre 2024. [En savoir +](#)

Innovation : quels sont les aides et crédits d'impôt existants ?

Si votre entreprise développe un projet innovant, vous pouvez peut-être prétendre à des aides, des crédits d'impôt ou encore bénéficier d'un accompagnement. Vous souhaitez connaître les principaux dispositifs existants. [En savoir +](#)

Electrification véhicules lourds : ouverture d'un guichet pour l'acquisition de poids lourds réservé aux PME et TPE

L'ADEME a ouvert, le 12 juin 2024, un guichet d'aide à l'acquisition de poids lourds réservé aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux très petites entreprises (TPE). Les dossiers pourront être soumis entre le 12 juin et le 19 août 2024, sur la plateforme agirpoulatransition.ademe.fr.

Un appel à projets soutenant l'acquisition de véhicules lourds électriques sera ensuite lancé en août. Les projets pourront être déposés du 21 août au 4 octobre 2024, dans le cadre d'une relève unique, sur la plateforme <https://agirpoulatransition.ademe.fr/> [En savoir +](#)

La nouvelle plateforme « Vérif Permis » permet de vérifier la validité du permis des conducteurs

Les employeurs du transport public routier de voyageurs ou de marchandises, peuvent désormais connaître la validité du permis de conduire des conducteurs grâce au portail *Vérif Permis*. [En savoir +](#)

Contrats de professionnalisation : l'aide exceptionnelle est supprimée depuis le 1^{er} mai 2024

L'aide exceptionnelle de 6 000 € versée à l'entreprise lors d'un recrutement en contrat de professionnalisation est supprimée pour tous les contrats conclus à compter du 1^{er} mai 2024. En revanche, cette aide est maintenue pour le contrat d'apprentissage. [En savoir +](#)

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Toutes les entreprises peuvent mettre en œuvre une **démarche RSE**, et ce quelle que soit leur taille, leur forme juridique ou leur secteur d'activité. Vous souhaitez la mettre en place dans votre entreprise : [En savoir +](#)

Le taux de versement mobilité évolue au 1^{er} juillet 2024

Le versement mobilité, contribution due par les employeurs qui embauchent plus de 10 salariés et permettant de financer les transports en commun, évolue.

En effet, son taux est réévalué 2 fois par an : le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet. [En savoir +](#)